

## Développement Économique - Aide à l'Entreprise MECA CONTROL - Convention

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Société MECA CONTROL s'est installée à Besançon en 1989. Elle est spécialisée dans la fabrication en série d'articles de luxe en horlogerie, orfèvrerie, joaillerie.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 6 novembre 1989, décidé de céder à la Société MECA CONTROL l'ensemble immobilier situés 12 rue Lavoisier au prix de 1 595 135 F.

A cette époque, l'entreprise employait 70 personnes ; à ce jour l'effectif comprend 130 salariés.

Jusqu'à fin 1992, MECA CONTROL est à 100 % sous-traitant des grandes marques : CHAUMET, TAG HEUER, PIAGET et CARTIER qui garantissent une charge de travail suffisante pour la structure actuelle de production jusqu'à fin 1997 (contrats signés).

Elle crée sa propre collection et s'oriente actuellement sur deux autres créneaux et envisage de diversifier sa production sous deux nouvelles formes, à savoir :

- **Private Label** : attaque des distributeurs et détaillants afin d'avoir une dimension internationale.

- **Création d'une marque HERVE SCHICK** : axée vers l'horlogerie et la joaillerie.

### Le marché :

Il existe une douzaine de marques haut de gamme au niveau international : MECA CONTROL apparaît comme le leader en France dans sa spécialité.

Par le private label et la création de marque, MECA CONTROL entend vendre ses produits dans le monde entier (USA, Japon...).

### Concurrence – Conjoncture :

3 concurrents sont installés en Suisse, aucun en France. Placée sur le créneau très haut de gamme, MECA CONTROL ne souffre pas de la crise économique actuelle.

Le projet de développement à terme s'appuie sur la création d'une unité d'assemblage, de montage, de contrôle et d'expédition des produits finis. Un service après-vente viendra compléter ce dispositif. En terme d'emplois, l'effectif total de l'entreprise avoisinera 200 personnes.

Dans cet objectif, les collectivités territoriales : Région de Franche-Comté, Département du Doubs et Ville de Besançon sont sollicitées pour intervenir sous forme d'avance remboursable sans intérêt au profit de la Société MECA CONTROL pour accompagner son développement.

La durée de cette avance remboursable serait de 8 années dont 2 ans de différé.

Chacune des collectivités interviendrait financièrement à hauteur de 500 000 F, à verser à CAPITAL RISQUES FRANCHE-COMTÉ, 3 rue de la Vieille Monnaie à Besançon pour le compte de la Société MECA CONTROL.

A partir de la troisième année et à la date anniversaire du versement de l'avance consentie, la Société Capital Risques Franche-Comté rembourserait à la Ville de Besançon, chaque année 1/6 du montant avancé.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord à autoriser M. le Maire :

- à signer la convention à intervenir entre les différents partenaires,
- à inscrire le crédit correspondant, en dépenses, au BP 1994 chapitre 925.2 Dette récupérable 251 - Créances sur tiers par suite de versement de fonds CP 94024 Service 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Économique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.